Revue de la presse arménienne du 15 au 16 septembre 2020

46376 cas confirmés de coronavirus/ Au moment de la rédaction de cette revue, les autorités ont confirmé 46376 cas de coronavirus dans le pays dont 42069 ont été guéris et 923 patients sont décédés.

Mise en place d'une Commission d'enquête parlementaire ad hoc pour étudier l'efficacité de la lutte contre le coronavirus/ Une Commission d'enquête parlementaire a été mise en place pour étudier l'efficacité des mesures prises par l'Arménie pour prévenir la propagation du coronavirus et pour atténuer ou éliminer les effets de l'épidémie. La commission sera composée de 12 membres dont 7 du parti au pouvoir, 3 de « Arménie prospère » et 2 de « Arménie lumineuse ».

Plus d'une douzaine de compagnies aériennes reprennent leurs vols réguliers vers l'Arménie/ L'aéroport de Zvartnots a publié la liste des compagnies aériennes qui reprennent des vols réguliers vers l'Arménie.

Visite du MAE arménien en Égypte/ La presse rend compte de la visite en Égypte du Ministre des Affaires étrangères arménien, Zohrab Mnatsakanyan, où il a rencontré son homologue, Sameh Shoukry, le Président, Abdel Fattah Al-Sisi, le Pape de l'Église copte orthodoxe d'Alexandrie, Tawadros II, le Grand Imam d'al-Azhar Ahmed Mohamed Ahmed El-Tayeb, et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Ahmed Aboul Gheitm. Mnatsakanyan et son homologue ont également tenu une conférence de presse conjointe. Les Ministres arménien et égyptien ont souligné que la protection des groupes religieux était une sphère de coopération essentielle sur la scène internationale. L'Arménie a également exprimé son soutien ferme à la position de l'Égypte dans les âpres différends avec la Turquie sur les frontières maritimes en Méditerranée orientale et le conflit en Libye. Mnatsakanyan a accusé Ankara de déstabiliser ces régions et les régions voisines, y compris le Caucase du Sud. « *Nous sommes solidaires de la Grèce et de Chypre en ce qui concerne leurs droits inaliénables à des activités économiques dans la zone économique exclusive, conformément au droit international* » a déclaré le Ministre arménien. Mnatsakanyan a aussi fait l'éloge de l'engagement de l'Égypte pour la paix et la stabilité en Libye. Il a également déclaré que l'Arménie soutient les efforts de l'Égypte pour signer un accord de libre-échange avec l'Union économique eurasiatique. En outre, selon lui, Erevan et le Caire préparent la visite du Président égyptien en Arménie. Selon la députée du parti au pouvoir Tatevik Hayrapetyan, l'importance du Moyen-Orient s'accroît en particulier, compte tenu des intérêts de sécurité. D'après elle, avec cette visite, le Ministère des Affaires étrangères lance une nouvelle stratégie au Moyen-Orient.

L'Arménie et l'Azerbaïdjan invités à clarifier leurs positions/ La presse indique que les coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE et le représentant personnel du président en exercice de l'OSCE ont tenu des consultations intensives à Paris le 14 septembre. Les coprésidents ont passé en revue la situation dans la région en mettant particulièrement l'accent sur les nouveaux développements à la suite de l'escalade de violence à la mi-juillet à la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Les coprésidents se sont entretenus séparément par téléphone avec les Ministres des Affaires étrangères arménien et azerbaïdjanais et les ont invités à rencontrer individuellement les coprésidents en personne au cours des prochaines semaines « *afin de clarifier davantage leurs positions respectives, dans le but de reprendre des négociations de fond sérieuses sans conditions préalables* ».

Élection des trois nouveaux juges de la Cour constitutionnelle/ Le Parlement a élu mardi trois nouveaux juges de la Cour constitutionnelle (CC), qui remplaceront des juges évincés de manière controversée en juin (cf. revue du 23 juin 2020). L'élection des juges a été boycottée par les deux partis d'opposition parlementaire, « Arménie prospère » et « Arménie lumineuse ». Ils ont affirmé que les récents changements constitutionnels avaient été promulgués en violation de la loi. Conformément à la Constitution, le gouvernement, le Président et l'Assemblée des juges arméniens avaient chacun désigné le mois dernier un candidat pour remplacer les membres évincés (cf. revue du 4 au 5 août 2020). Le gouvernement avait nommé la candidature d'Edgar Shatiryan, professeur de droit, le Président avait nommé Artur Vagharshyan,

responsable de la chaire de droit à l'université d'État d'Erevan, et l'Assemblée des juges avait nommé Yervand Khundkarian, qui dirige depuis deux ans la Cour de cassation. Les candidats avaient tenu des réunions séparées avec les députés du parti au pouvoir avant la session parlementaire. Aucun d'entre eux n'a cependant rencontré les groupes parlementaires d'opposition, ce que cette dernière a déploré. Les députés pro-gouvernementaux ont soutenu les trois candidats malgré les objections de certains d'entre eux. Ces derniers ont notamment affirmé que les candidats étaient liés aux anciennes autorités d'une manière ou d'une autre. Le vice-président du Parlement et membre du parti au pouvoir, Alen Simonian, a minimisé les craintes et a insisté sur le fait que les autorités actuelles n'avaient pas l'intention de créer une CC « *marionnette* ». A la question de savoir s'il estimait possible que l'ancien Président de la CC Hrayr Tovmasyan soit élu de nouveau Président par la nouvelle composition de la Cour, Simonian a déclaré qu'il écartait pratiquement une telle possibilité, car « *la crise* » de la CC avait également été créée par l'apparition de Hrayr Tovmasyan au poste de juge de la CC. Selon le quotidien *Joghovourd*, la course pour le poste du Président de la CC seraient entre Yervand Khundkaryan nouvellement nommé et Vahe Grigoryan qui s'était déclaré « *seule personne légitime pour présider la CC* » après être nommé par les nouvelles autorités en 2019 (cf. revue du 21 juin 2019). La presse indique également que l'OSCE ODIHR a contacté l'Ombudsman arménien pour discuter de « *l'importance d'une évaluation indépendante du processus de nomination des juges de la CC et la manière dont les deux institutions peuvent travailler conjointement pour suivre le processus* ».

Nouvelle enquête sur l'achat de votes par le parti de Tsaroukian/ Les forces de l'ordre ont évoqué la possibilité de nouvelles poursuites pénales contre Gagik Tsaroukian, chef du parti d'opposition parlementaire « Arménie prospère » et homme d'affaires, en affirmant que les employés de son usine de ciment avaient acheté des votes à l'approche des élections législatives de 2012 et 2017. L'affaire pourrait être intégrée dans une enquête en cours du Service de sécurité national sur l'achat de votes supposément ordonné par Tsaroukian (cf. revue du 13 au 15 juin 2020).

Les députées de l'opposition abandonnent leur projet de loi anti-avortement/ Citant de fortes objections des membres de la société civile, deux députées de l'opposition ont abandonné leur projet d'introduire une législation qui interdirait les avortements en Arménie sauf en cas d'urgence médicale (cf. revue du 10 au 11 septembre 2020). Naira Zohrabian, d' « Arménie prospère », s'est plainte des « *attaques* » des critiques, mais a cherché à prendre ses distances par rapport au projet de loi en disant qu'il avait été rédigé et présenté par « *plusieurs organisations pro-gouvernementales* ». Les experts de la santé et les activistes civiques se sont fermement opposés à l'introduction du projet de loi, avertissant qu'il obligerait de nombreuses femmes à subir des avortements illégaux et dangereux ou à prendre des pilules abortives qui peuvent également être dangereuses pour leur santé. Selon Tsovinar Harutyunyan, chef du bureau d'Erevan du Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), une interdiction générale de l'avortement n'empêcherait pas la pratique généralisée d'avortement sélectif. Harutyunyan a déclaré que les efforts déployés ces dernières années par le gouvernement et la société civile pour freiner cette pratique ont déjà porté quelques fruits : la disparité entre le nombre de garçons et de filles nouveau-nés dans le pays s'est réduite, passant de 115 à 100 en 2015 à 110 à 100 en 2019. Rappelons que l'avortement est légal en Arménie depuis l'époque soviétique. La loi arménienne autorise actuellement la procédure pendant les 12 premières semaines de la grossesse.

La rentrée scolaire 2020/ La presse rend compte de la rentrée scolaire 2020 qui a eu lieu le 15 septembre. Selon les nouvelles procédures liées au coronavirus, les élèves iront à l'école six jours par semaine au lieu de cinq. Le port du masque en classe est obligatoire. Il est interdit aux écoles d'organiser des manifestations et des évènements. Les heures prolongées et les cercles extrascolaires sont temporairement annulés. Selon le Ministère de l'éducation, des sciences, de la culture et des sports, 1 280 enseignants du secondaire, qui sont dans le groupe de risque, ont eu la possibilité de choisir le format de travail, y compris à distance. Les règles permettent également aux étudiants qui ont des maladies chroniques ou qui ont des membres de famille infectés par le virus de s'en tenir à l'enseignement à distance. Ainsi pour 2 426 élèves le processus éducatif sera organisé à distance. Selon les dernières données, il y a maintenant 397 607 élèves dans les écoles secondaires d'Arménie, dont 38 186 sont des élèves de première année.

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Hayastani Hanrapetoutioun- ***quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ;*** *Azg*- ***hebdomadaire, tirage- 3000 exemplaires ;*** *Haykakan Jamanak*- ***quotidien, tirage-6500 exemplaires ;*** *Aravot*- ***quotidien, tirage- 2718 exemplaires ;*** *Jamanak*- ***quotidien, tirage- 5300 exemplaires ;*** *Hraparak*-***quotidien, tirage-3400 exemplaires ;*** *Joghovourd*-***quotidien, tirage-3500 exemplaires ;*** *Golos Arménii*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ;*** *Novoyé Vrémia*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ;*** *168 Jam*- ***hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ;*** *Respoublika Arménia*- ***bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires.***

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en